

Hérault : La Mule révèle comment le département fausse une consultation publique sur le LIEN

Date : 17-05-2022



Une [enquête publiée par le média montpelliérain La Mule](#) révèle les manœuvres politiciennes du département de l'Hérault et du préfet en rapport avec une consultation publique tenue pendant le mois de février 2022 sur l'écocide projet routier du LIEN. Mauvaise foi, détournement de salarié-es : Le Poing vous en propose un résumé.

Entre le 31 janvier et le 2 mars 2022, la préfecture de l'Hérault organise une consultation publique par voie électronique sur le dernier tronçon de la Liaison Intercommunale d'Évitement Nord (LIEN), projet porté par le Département depuis une quarantaine d'années, fortement contesté par toute une batterie de riverains et d'associations écologistes et politiques.

La consultation fait suite à un recours portant sur l'étude d'impact du projet, déposé devant le Conseil d'État par la mairie de Grabels, après que la préfecture ait diligenté sa propre autorité environnementale pour émettre un avis sur le projet. Le 9 juillet 2021, le Conseil d'État rend un arrêté enjoignant le Préfet de l'Hérault à saisir la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) afin qu'elle se prononce sur la précédente étude d'impact, suite à des évolutions législatives contraignant les autorités publiques à missionner une autorité environnementale indépendante dans ce type de situation.

Entre temps, le Département est passé en force et a entamé la construction du tronçon entre Saint-Gély-du-Fesc et Grabels, après avoir déboisé près de 25 hectares de forêt et dynamité toute une colline. Tout en sachant pertinemment que le projet pourrait être retoqué par le Conseil d'Etat. La Zone A Défendre (ZAD) installée sur place par des activistes est [expulsée sur décision préfectorale](#).

Sur 1665 personnes, associations ou élu-es qui ont participé à la consultation en ce mois de février 2022, consultation par ailleurs très contestée dans ces fondements même par les opposants au projet routier, entre 62 et 80% émettent un avis défavorable au projet, selon qu'on prenne les méthodes de comptage du département ou des opposants. Pourtant, le Département de l'Hérault a tout tenté pour faire valider l'affaire, jusqu'à la malhonnêteté la plus flagrante.

Selon les révélations de La Mule, Valérie Andrieu, la directrice Routes et Mobilités et ancienne directrice territoriale du Département de l'Hérault envoie le mardi 1er février 2022 un mail qui enjoint certains de ses subordonnés à promouvoir et à participer à la consultation publique par des contributions favorables au LIEN. Ce mail destiné à des chefs de services du Département et notamment, au directeur territorial des routes ainsi qu'au directeur adjoint du pôle Routes et Mobilités et à son directeur d'agence technique, contient des instructions qui pourraient ainsi avoir été transmises à plus d'une centaine d'employés de la collectivité territoriale. Mme Andrieu y appuie sur la nécessité d'"*une large information/promotion (collègues, réseaux professionnel et personnel...)*", devant bien évidemment mener à un avis favorable au projet.

Par ailleurs des élus de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault (CCVH), peu ou pas concernés par le tracé du LIEN ont été, lors du conseil communautaire des maires du 21 février 2022, « fortement » incités à répondre favorablement à la consultation publique par le maire de Gignac, Jean-François Soto, président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault et... élu socialiste au Conseil Départemental de l'Hérault, qui subventionne ladite Communauté de Communes.

Même démarche entreprise auprès de la Communauté de Communes du Pic-Saint-Loup. Son président, Alain Barbe, maire des Matelles, à la demande de Daniel Floutard, maire de Combaillaux, et appuyé par M. Hussam Al Mallak, maire de Vailhauquès, a invité le 15 février 2022 les conseillers du Conseil des communes à participer favorablement à la consultation publique. Contrairement à celle de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, cette démarche a été inscrite au compte-rendu de la séance en question (dernier point).

Bienvenue dans le marasme politicien local !

Ce mardi 17 mai, des représentantes des collectifs opposés au LIEN (SOS Oulala, ANV-Cop21, Ensemble34, etc.) tenaient une conférence de presse. Elles y ont pointé l'opacité sur la (non) restitution publique de l'enquête de la part de M. Moutouh, préfet de l'Hérault, et le manque d'honnêteté intellectuelle sur la rédaction de la synthèse communiqué au Conseil d'État. Le SOS Oulala a fait savoir qu'ils enverraient de leur côté leur [analyse documentée](#) de la consultation publique. L'usage des positions de pouvoirs du département et du préfet se plaignant de l'influence supposée des associations écologistes a fortement été dénoncée également, notamment par la porte-parole d'ANV-Cop21 qui rappelait le rôle de la société civile à faire contre-pouvoir légitimement aux projets écocides tels que le LIEN.

Le Conseil d'État doit se prononcer d'ici fin juin sur la procédure de régularisation du projet. Un autre recours porté par la FNE et Greenpeace sur les espèces protégées suit son cours. Et en attendant, alors que le mois de mai connaît des températures jamais atteintes, le département goudronne.

Pour plus de détail, lire l'enquête de la Mule, [par ici](#).